

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.101**

L'An deux Mille Six, le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 27 septembre 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 27 septembre 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par Mme DAVID-COURTIN  
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET

**ABSENTS -EXCUSES** : M. BUJARD, Mme DURAND, M. FAVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 30

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **CONSTRUCTION DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES  
STATION EAU POTABLE « LA BOURGEOISIE »  
AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DEPOT DE  
PERMIS DE CONSTRUIRE**

**VOTE** : UNANIMITE

La station de production d'eau potable de « La Bourgeoisie » nécessite la construction d'une unité de traitement des pesticides sur la commune de SAUJON.

A cet effet après consultation de plusieurs maîtres d'œuvre, le groupement SAUNIER et ASSOCIES (BET mandataire)/RAGONNEAU (Architecte) a été missionné pour la réalisation de cette opération.

Le marché de maîtrise d'œuvre correspondant a été notifié le 29 septembre 2005 au mandataire de l'équipe pour un montant de 69.950,00 €HT soit 83.660,20 €TTC.

L'enveloppe financière affectée aux travaux avait été fixée à environ 1 Million d'Euros HT compte tenu de l'estimation réalisée par la Compagnie des Eaux de ROYAN dans le cadre de ses missions de conseil.

L'opération comprenait notamment la création de 3 filtres sur charbon actif destinés à traiter les eaux produites par la station de la Bourgeoisie.

Or, lors de la réalisation des premiers éléments de mission, le bureau d'Etudes « SAUNIER et ASSOCIES » a calculé que le nombre de filtres devait être porté de 3 à 6 et qu'en conséquence le coût des travaux était évalué à 1,7 Millions d'Euros HT. Par suite, une demande d'avenant a été formulée par cette société qui, après négociation, a accepté d'arrêter le montant de ses honoraires à 94.565,00 €HT.

La commission d'appel d'offres lors de sa séance du 29 août 2006 a approuvé la passation de cet avenant pour un montant de 24.615,00 €HT soit 29.439,54 €TTC.

De plus, afin de poursuivre la réalisation de cette opération, il convient également de procéder au dépôt de permis de construire relative à l'unité de traitement.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 24.615,00 €HT et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur BOISNARD, Adjoint aux travaux, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, et à procéder au dépôt du permis de construire.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la nécessité de construire une unité de traitement de pesticides à la station de production d'eau potable « La Bourgeoisie »,

VU le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 29 août 2006,

APRES en avoir délibéré,

## D E C I D E

- d'approuver l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre SAUNIER et ASSOCIES/RAGONNEAU pour un montant de 24.615,00 € HT ce qui porte le montant des honoraires de 69.950,00 €HT à 94.565,00 €HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur BOISNARD, Adjoint aux Travaux, agissant par délégation, à procéder au dépôt du permis de construire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 Octobre 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT